

# Règlement du Semi-Marathon Locronan-Plogonnec-Quimper et du 10 KM Plogonnec (Le Croëzou)-Quimper Le Dimanche 20 Mars 2022

**Art.1. Inscriptions :** Fourniture lors de l'inscription d'un certificat médical (ou d'une photocopie certifiée conforme) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve ou d'une licence FFA en cours de validité. La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors du retrait du dossard. Le Passe sanitaire sera exigé à l'entrée de la salle, un brassard de couleur sera remis au participant, il devra le porter jusqu'à la fin de la manifestation (retour à son véhicule).

**Art.2. Catégories :** Les épreuves sont ouvertes à toute personne (H/F) à partir de la catégorie Cadets (né en 2006 et avant) pour le 10km et à partir de la catégorie Juniors (né en 2004 et avant) pour le Semi-Marathon.

**Art.3. Label Athlé Régional :** Le 10km et le Semi-Marathon sont labellisés Athlé Régional. Ces deux courses sont qualificatives pour les championnats de France. Le semi étant support du Championnat du Finistère 2022, les licenciés devront obligatoirement porter leur maillot de club pour pouvoir figurer au classement du Championnat. Le cas échéant, ils figureront uniquement au classement « scratch ».

**Art.4. Dossards :** Les dossards seront remis le Samedi 19/03 de 15h00 à 19h00 et le Dimanche 20/03 de 10h30 à 13h00 à la salle de sport de l'UGSEL 62, avenue de la France Libre à Quimper. Chaque dossard est personnel, nominatif et non-cessible. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne reste responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**Art.5. Nombre maximum de participants :** limité à 1000 participants pour le 10 km et à 2000 participants pour le Semi-Marathon.

**Art.6. Départ/Parcours/Arrivée :**

- Départ à 13h00 de Plogonnec (Le Croëzou) pour le 10km.
- Départ à 14h30 de Locronan pour le Semi-Marathon.

Des sas de départ « Elites et Préférentiels » seront mis en place pour les concurrents selon leur objectif chronométrique, ils devront renseigner lors de leur inscription un temps de référence attesté sur la même distance et datant de moins de 2ans. Sans justification de performance attestée, l'organisation se réserve le droit de leur refuser l'accès à ces sas.

Le parcours sera indiqué par un marquage au sol temporaire ainsi que par des panneaux de fléchage. Des repères kilométriques seront positionnés à tous les kilomètres du 10km et du Semi-Marathon.

Un système de chronométrage par puce sera disposé au niveau des départs et de l'arrivée ; un temps intermédiaire sera donné au km10 du Semi-Marathon.

Des barrières horaires seront mises en place sur les deux épreuves aux points suivants :

10km : au km5 / 0h45 et au km8 / 1h12

Semi-Marathon : au km5 / 0h37, au km10 / 1h15, au km13,5 / 1h40 et au km 17,5 / 2h05

Les concurrents franchissant ces barrières horaires au delà des temps indiqués seront mis hors-course par l'organisation pour des raisons de sécurité.

**Art.7. Courses Jeunes 7-13ans (à Locronan et à Quimper) :** Inscriptions en ligne uniquement, sur le site de l'organisation. Présentation obligatoire d'une autorisation parentale + Questionnaire de santé ou d'une licence sportive (tous sports) datée de moins d'un an à la date de l'épreuve.

**Art.8. Coureurs et suiveurs :** Les concurrents doivent courir seuls, non accompagnés de poussettes, chiens ou tout élément susceptible de gêner la progression des autres concurrents. Les suiveurs, notamment à vélo ou rollers sont interdits sous peine de disqualification.

**Art.9. Ravitaillements :** 2 postes de ravitaillement en eau pour le 10 km (km4 et km8), 4 postes de ravitaillement en eau pour le Semi-Marathon (km5, km8, km15 et km18). A l'arrivée chaque concurrent se verra remettre un sachet contenant un ravitaillement liquide et solide. Chacun devra déposer ses déchets (gobelets, emballages plastiques...) dans les bacs positionnés au niveau des postes de ravitaillement, sous peine de disqualification.

**Art.10. Contrôles :** Chaque concurrent recevra un dossard avec système de chronométrage à puce qui devra être porté de façon très lisible sur la poitrine et qui ne devra être ni plié, ni découpé

sous peine de disqualification, des contrôles ponctuels seront effectués sur le parcours. Tout concurrent abandonnant devra retirer son dossard et le remettre au poste de ravitaillement le plus proche ; il pourra être rapatrié vers le site d'arrivée grâce aux véhicules balai mis à disposition par l'organisation.

**Art.11. Sécurité :** La manifestation bénéficie du régime de la priorité de passage, des commissaires de course munis de gilets jaunes haute visibilité seront disposés sur le parcours, à chaque carrefour, afin de régler la circulation automobile.

**Art.12. Service Médical :** Une assistance médicale sera assurée sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Les services médicaux seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

**Art.13. Contrôles anti-dopage :** des contrôles anti-dopage pourront être effectués à l'arrivée sur les concurrents désignés par les officiels en charge des contrôles.

**Art.14. Récompenses :** Tous les participants au 10km et au Semi-Marathon recevront un T-Shirt technique.

Pour le 10 km et le Semi-Marathon, des lots de valeur seront distribués aux 3 premières et 3 premiers au classement « scratch ». Présence obligatoire des lauréats lors du podium protocolaire « scratch », aucun envoi de lots par courrier.

Un lot de valeur sera attribué aux premières et premiers de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior et Master). Pas de cumul de récompenses avec le classement « scratch ». Pas de podium protocolaire pour les premiers des catégories Master 0 à Master 9. Les lots pour ces catégories seront transmis par courrier.

**Art.15. Navettes bus :** Les navettes seront prises au départ du parking situé Place Jean Jaouen à Quimper (accès par la rue du Chanoine Kerbrat) à destination des sites de départ.

- 10km : première navette à 10h45, dernière navette à 12h00.

- Semi-Marathon : première navette à 11h45, dernière navette à 13h15.

**Art.16. Droit à l'image :** Tout concurrent autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**Art.17. Assurance annulation (+3€) :** Uniquement en cas de blessure, maladie, accident ou décès du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif adressé à l'organisation au plus tard le 20 Mars 2022.

**Art.18. Assurance :** La manifestation est couverte par une police d'assurance en Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Art.19. Annulation :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de toutes autres circonstances mettant en jeu la sécurité des concurrents ou sur décision de l'autorité préfectorale, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie des épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art.20.** Ce règlement est complémentaire au règlement des manifestations Running 2022, adopté par le Comité Directeur de la FFA en Juin 2021 et applicable au 1er Novembre 2021. De plus, les règles sanitaires en vigueur le jour de la manifestation pourront venir compléter ce règlement. Tout concurrent devra s'y conformer sous peine de disqualification.

**Art.21.** Tout concurrent reconnaît, du seul fait de son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il est rappelé, qu'au delà de la fourniture d'un certificat médical conforme ou d'une licence valide, il appartient à tout concurrent de s'assurer qu'il est en capacité physique de participer à l'épreuve pour laquelle il s'est inscrite.

**Association KEMPER KERNE SPORT**  
**26, Alez An Douar Du**  
**29000 Quimper**

**Site Internet : [www.locronan-quimper.bzh](http://www.locronan-quimper.bzh)**  
**Email : [contact@locronan-quimper.bzh](mailto:contact@locronan-quimper.bzh)**